



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Décisions des juridictions de recours Conseil d'État

Recours formés par la société Bryan Garnier & Co Ltd et M. Olivier Garnier de Falletans devant le Conseil d'Etat contre la décision SAN-2016-02 : par décision du 19 juillet 2017 (n°397990), le Conseil d'Etat a annulé la décision de la Commission des sanctions du 11 janvier 2016 ayant prononcé à l'encontre de chacun des requérants un blâme assorti d'une sanction pécuniaire.

Publié le 24 juillet 2017
[Lire la suite](#)

Recours formés par les sociétés Euronext Paris SA et Virtu Financial Europe Ltd devant le Conseil d'Etat contre la décision SAN-2015-20

Publié le 30 mai 2017
[Lire la suite](#)

Recours formés par la société Global Patrimoine Investissement et M. Louis Sanguinetti devant le Conseil d'Etat contre la décision SAN-2016-07

Publié le 30 mai 2017
[Lire la suite](#)

Recours formé par le Président de l'AMF devant le Conseil d'Etat contre la décision SAN-2013-09

Publié le 31 mai 2016
[Lire la suite](#)

Recours incident formé par le Président de l'AMF devant le Conseil d'Etat contre la décision SAN-2013-22

Publié le 15 avril 2016
[Lire la suite](#)

Recours incident formé par le Président de l'AMF devant le Conseil d'Etat contre la décision SAN-2013-10

Publié le 14 avril 2016
[Lire la suite](#)

Recours formé par M. C devant le Conseil d'Etat contre la décision SAN-2013-10

Publié le 14 avril 2016
[Lire la suite](#)

Requêtes en référé-suspension formées par la société Bernheim Dreyfus & Co, MM. Sébastien Dettmar, Lionel Melka et Amit Shabi devant le Conseil d'Etat contre la décision SAN-2015-06 : par ordonnance du 17 avril 2015, le juge des référés du Conseil d'Etat a suspendu l'exécution de la décision de la Commission des sanctions du 17 mars 2015

Publié le 12 février 2016
[Lire la suite](#)

Recours formés par la société Bernheim Dreyfus & Co, MM. Sébastien Dettmar, Lionel Melka et Amit Shabi devant le Conseil d'Etat contre la décision SAN-2015-06

Publié le 12 février 2016
[Lire la suite](#)

Recours incident formé par le Président de l'AMF devant le Conseil d'Etat contre la décision SAN-2015-06

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication. Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

